

Pour des ports « propres » en Bretagne

Lutter contre la pollution portuaire, c'est l'objectif de la certification « Ports Propres », délivrée par l'Afnor. En Bretagne, la Région, l'Ademe et l'association des Ports de Plaisance soutiennent la démarche.

25 %, c'est ce que représente au niveau national la flotte de plaisance en Bretagne historique. Un poids non négligeable qui pèse sur le milieu naturel et la qualité des eaux littorales. Même si 80 % de la pollution marine provient des activités terrestres, toute activité en milieu naturel a un impact. C'est le cas avec l'activité portuaire, qui génère ainsi des déchets tels que piles, batteries, solvants, huiles de synthèse, eaux issues de carénage...

Afin d'améliorer la qualité environnementales des ports, concernant les déchets, l'énergie, les pollutions ou encore la qualité de l'eau, l'Ademe Bretagne s'engage avec la Région Bretagne et l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne. La démarche « Ports Propres » permet d'obtenir une certification officielle délivrée par l'Afnor.

Concrètement, les ports voulant prétendre à la certification doivent répondre à différents critères, qui sont regroupés en cinq « phases » : En premier lieu, une étude « diagnostic environnemental » qui se décompose en 3 parties : état des lieux des pratiques existantes, hiérarchisation des sources de pollutions, et un programme d'actions. Vient ensuite la phase dite de « moyens de lutte contre les pollutions chroniques », puis la « mise en place de moyens de lutte contre les pollutions accidentelles, économies d'eau et économie d'énergie », suivie d'une phase de formation du personnel portuaire à la gestion environnementale, et enfin la sensibilisation des usagers du port. Dans les ports certifiés,

on trouvera des équipements tels qu'un « point propre » qui est un lieu de collecte et de tri des déchets portuaires produits, des containers à tri et à ordures ménagères, ou encore des blocs sanitaires pour éviter les rejets d'eaux usées provenant de bateaux directement dans la mer. En Bretagne, on compte à l'heure actuelle neufs ports certifiés : Gâvres, Lorient Centre, Lorient Port à Sec, Port-Louis, Guidel, Port de Plaisance du château à Brest, Roscoff et Morlaix. D'autres ports sont engagés dans la démarche, comme Combrit-Sainte-Marine, Perros-Guirec, Tréguier, Lézardrieux, Saint Quay-Port Armor, le Port du Dahouet à Pléneuf-Val-André, Saint-Malo (Sablons et Vauban), ou Vannes.

Plus d'infos : <http://www.ports-propres.org>